

## AVIS PUBLIC

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE POUR LE SECTEUR CONCERNÉ (PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES).**

**RÉFÉRENDUM** - Scrutin du 19 juin 2011 suite à la tenue du registre le 12 avril 2011.

**OBJET** : Référendum concernant la résolution CA1125 0055 visant l'autorisation d'agrandir, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), l'immeuble situé au 5363, rue Hutchison abritant l'usage dérogation "lieu de culte".

**SECTEUR CONCERNÉ** :



**AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR M<sup>e</sup> Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement**

**aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois **le 7 mars 2011**.

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard **le 20 mai 2011**.

➤ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

**ET**

**aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois **le 7 mars 2011**.

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter **le 7 mars 2011**.

3. avoir transmis à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard **le 20 mai 2011**.

➤ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

**ET**

**aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le 7 mars 2011.**

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse **le 7 mars 2011**.

2. avoir transmis à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard **le 20 mai 2011**.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après **le 20 mai 2011**, mais **au plus tard le 26 mai 2011**, sera considérée comme une demande de modification à liste référendaire.

➤ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du secrétaire d'arrondissement et sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

**POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, COMMUNIQUER AVEC LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT :**

Me Claude Groulx  
Téléphone : 514 872-9863  
Télécopieur : 514 872-9243  
201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2T 3E6

Donné à Montréal, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2011.

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

